



1^{er} APPEL A PROJETS 2010
« Diffusion des TIC vers les filières BIOTECH »

*accompagnement du programme CAPBIOTEK
dans le cadre de l'animation du sous-programme transverse
« Diagnostic & Contrôle »*

Règlement

Dans le cadre de l'animation du sous-programme transverse

**« Diagnostic et Contrôle »
de
CAPBIOTEK**

La MEITO

lance un appel à projets régional

réservé aux PME-PMI bretonnes

pour la création de nouveaux services et usages TIC

pour les filières BIOTECH au sens large *

** Santé, Environnement, Agriculture, Agroalimentaire, Mer, ...*

1 – Objectifs visés

La Région Bretagne mène une politique active en matière de développement des Technologies de l'Information et de la Communication¹ (TIC) sur son territoire afin de permettre la mise en place de nouveaux usages basés sur les technologies innovantes.

Les filières de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications, regroupées communément sous l'appellation « Filière TIC » développent de plus en plus de nouvelles offres de solutions, matérielles et/ou logicielles pour des applications et des usages pour d'autres filières.

La MEITO a été choisie pour animer le sous-programme transverse « diagnostic et contrôle » du programme CAPBIOTEK, visant à faire de la Bretagne une terre d'excellence en rapprochant 2 filières bien présentes, à savoir les **TICs** d'un côté et les **Biotechs** (au sens large) de l'autre. Il a donc été décidé – en 2010 – de soutenir les projets émanant de la filière « TIC » à destination des filières « biotech ».

Par filières « Biotech » il faut entendre les filières de l'économie régionale suivantes :

- Le médical et la santé (cosmétologie, pharmacologie, imagerie, ...)
- L'environnement
- L'agro-alimentaire et l'agriculture
- La mer (aspects liés aux algues, poissons, pollution, ...)
- Tout autre domaine concernant les « biotechnologies »

Tout dossier en dehors d'un de ces champs d'application ne sera pas accepté dans le cadre de cet appel à projets.

En effet, le fait de pouvoir croiser les filières Tic et Biotech grâce aux compétences présentes sur le territoire, présente des opportunités pour l'économie régionale. Etant donné le développement attendu du marché des biotechnologies dans les années à venir, il est nécessaire de prendre position dès maintenant en contribuant – par l'intégration des TICs - à l'amélioration permanente de la compétitivité économique et au développement de nouveaux marchés pour les entreprises industrielles ou/et de services des filières Biotech.

L'amélioration de la compétitivité économique des filières « Biotech » s'effectuent notamment par :

- La mise en place de procédés et outillages innovants permettant d'élaborer des **diagnostics et des contrôles de qualité**, dans des environnements parfois difficiles, de manière ponctuelle ou en continu, ... et toujours à des coûts acceptables (ex : applications biophotoniques, biocapteurs, ...)
- La mise en œuvre de nouvelles solutions informatiques, permettant d'améliorer les processus d'échanges entre entités aux compétences complémentaires (ex : imagerie médicale, ..)

¹ Electronique, Optique et TIC

L'amélioration de la compétitivité économique des filières « Biotech » se réalise également par :

- L'intégration des technologies TIC dans les produits et les solutions déjà existants, apportant ainsi des leviers de différenciation des offres vis à vis de la concurrence ;
- L'aide au développement de nouveaux services et usages, pour créer des opportunités d'ouverture de nouveaux marchés ;
- Une réponse à des nouvelles exigences réglementaires (traçabilité, aspects sanitaires et/ou environnementaux).

Afin d'aider à la diffusion des technologies TIC dans les filières « Biotech », la Bretagne lance un appel à projets pour le développement de nouveaux produits, services et usages à destination plus précisément des filières de l'économie régionale évoquées précédemment.

**En stimulant la création de nouveaux produits et services,
cet appel à projets doit contribuer
à la croissance et à la création d'emplois chez les fournisseurs
et les utilisateurs de ces technologies,
et à ouvrir de nouveaux marchés.**

2 - A qui s'adresse l'appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à toute PME-PMI² ou groupement de PME-PMI, implantées en Bretagne, et désireux de mettre au point et d'expérimenter de telles applications innovantes, qui seront basées sur des technologies déjà existantes.

Dans le cas d'un groupement de PME-PMI, l'une d'entre-elles devra être désignée comme porteur du projet. Les autres seront considérées comme partenaires du projet.

Le porteur du projet appartient à la filière « TIC » et devra **s'associer obligatoirement** à au moins **un partenaire d'une filière « Biotech »**, pour la **phase d'expérimentation de sa solution** : entreprise, établissement public, collectivité territoriale, association...

L'objectif de l'expérimentation est de valider le produit/service sur un plan technico-économique et d'obtenir ainsi une première référence sur le marché.

Le porteur, les partenaires éventuels et le(s) expérimentateur(s) du projet, qui doivent être des personnes morales clairement identifiées, installées en région Bretagne, seront les seuls bénéficiaires des subventions régionales. En revanche, associer au projet un partenaire minoritaire, qui ne serait pas breton, est tout à fait envisageable.

² Entreprises de moins de 250 salariés

3 – Quels sont les critères de sélection ?

a) Les projets concerneront la création de nouveaux produits ou services, basés sur les technologies de la filière TIC, pour des applications dans une filière « Biotech ».

b) Les partenariats intervenant dans le cadre de l'expérimentation constituent un élément particulièrement important des projets. Ils devront être établis de manière certaine et permettre la réalisation du projet par le porteur et/ou le(s) partenaire(s) dans des délais raisonnables (inférieurs à 18 mois y compris la phase d'expérimentation). A ce titre, des lettres d'engagement des partenaires devront être fournies dans le dossier.

Il est à noter que la Région Bretagne ainsi que les structures affiliées ne pourront être partenaires expérimentateurs.

c) Le projet devra prévoir une phase d'expérimentation d'au moins 6 mois et l'évaluation de cette phase d'expérimentation.

d) Les critères d'appréciation des projets seront principalement :

- La conformité du projet avec les objectifs visés par l'appel à projets ;
- L'application du projet à une filière Biotech telle que décrite dans ce document
- La dimension novatrice du projet en termes d'usages et l'apport des TIC à l'offre créée ;
- La qualité du partenariat avec au moins un expérimentateur ;
- La viabilité et le réalisme technique, économique et financier du projet ;
- La pérennité, l'évolutivité et la reproductibilité du projet ;
- La crédibilité sur l'accessibilité du marché ;
- Les retombées économiques du projet ;
- La qualité générale du projet (présentation, calendrier, outils de suivi et d'évaluation, communication ...).

4 – Montage du dossier

La MEITO (Mission pour l'Electronique, l'Informatique et les Télécommunications dans l'Ouest) – Association d'animation régionale de la filière TIC en Bretagne – pourra assister les candidats bretons, porteurs de projets, dans l'élaboration et le montage de leurs projets, avec le soutien de CAPBIOTEK.

L'analyse et la sélection des dossiers seront effectuées avec toutes les garanties de confidentialité par un comité technique composé de personnalités qualifiées de la Région Bretagne.

Dans certains cas, les projets pourront faire l'objet d'une expertise technique, scientifique ou juridique, réalisée par un intervenant extérieur à la région, avec les mêmes garanties de confidentialité. A ce titre, il pourra être demandé aux candidats de fournir des pièces complémentaires.

La solidité financière des entreprises sera également analysée dans le processus de sélection.

Les projets retenus feront alors l'objet d'une proposition de soutien financier du Conseil Régional de Bretagne.

5 - Modalité de soutien financier

Voir Annexe « Modalités de soutien financier - Appel à Projets 2010 – Diffusion des TIC vers les filières «Biotech» ».

6 – Calendrier

L'appel à projets est ouvert du 22 Février 2010 au 18 Avril 2010.

Les dossiers devront être adressés à la MEITO au plus tard le **18 Avril 2010**.
Une restitution publique des projets retenus pourrait être organisée dans le courant de l'année 2010.

Répondre au 1^{er} appel à projets 2010

1. **L'appel à projets est ouvert du 22 Février 2010 au 18 Avril 2010.**
2. Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site Internet de la MEITO : www.meito.com
3. Les dossiers complets seront adressés avant le **18 Avril 2010**, par mail et par courrier à la MEITO.

MEITO
1^{er} Appel à Projets 2010
« Diffusion des TIC vers les filières Biotech »
11 rue du Clos Courtel
35700 - Rennes

e.mail : aap@meito.com

Attention : Les dossiers qui n'auront pas été adressés par voie électronique ne seront pas pris en compte. Pour tous les autres, un accusé de réception sera adressé dans les 8 jours suivant la réception du projet.

4. Besoin d'assistance ?

Pour les dossiers portés par des **entreprises bretonnes**, la MEITO (Mission pour l'Electronique, l'Informatique et les Télécommunications dans l'Ouest) – Association d'animation régionale de la filière TIC en Bretagne - peut vous assister dans l'élaboration de votre projet et la réalisation du dossier de candidature.

Contacts :

Gérard Baubau
g.baubau@meito.com

Michel Gad
m.gad@meito.com

Cedric Williamson
c.williamson@meito.com

Téléphone : 02.99.84.85.00

Fax : 02 99 84 85 05